

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2023

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal je voudrais vous dire quelques mots. Tout d'abord vous dire combien je suis très heureux de vous retrouver, non pas simplement aujourd'hui puisque j'en ai rencontré beaucoup bien avant ce jour, mais en tout cas dans une forme plutôt institutionnelle. Je voudrais à cette occasion remercier les personnes qui ont agi ou montré des signes pendant mon absence. J'avais demandé bien sûr naturellement à Mme Joulia d'assurer la plénitude de la responsabilité pendant cette durée, ce qu'elle a fait avec son expérience et son efficacité. J'avais demandé plus particulièrement à Eric Casado et Alain Aragneau de se trouver en force d'appoint pour les éléments un peu plus considérables, cela a été également fait, même s'il n'y en a pas eu beaucoup.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui, dans la majorité, ont donné la plénitude de leurs habitudes, de leurs moyens. Ce n'était pas pour moi une surprise ni une inquiétude. J'ai toujours dit de manière affirmée que les élus qui constituaient la majorité étaient de grande qualité et là effectivement ils l'ont prouvé. Je les en remercie sincèrement.

Je voudrais également, puisque je suis au niveau des élus, vous dire combien j'ai été sensible aux appels réguliers qui ont été directement adressés, soit à mon cabinet, soit à ma femme, de Robin Pretot, d'Olivier Mayor, de Rose Criado, qu'il y avait, et je le pense –je ne suis pas naïf mais je le pense quand même– au-delà de la démarche républicaine, un sentiment fraternel. A ceux qui ont été plus muets et distants, je les laisse à leurs petites âmes. Et à ceux qui ont été remplis d'insinuations viles ou qui ont fait des plaisanteries déplacées, ceux-là je les laisse à leur âme pitoyable.

Et je terminerai en disant que je veux bien sûr remercier la population, nombreuse. Foule de messages m'ont été adressés. Je n'ai pas pu répondre pendant le premier mois, d'ailleurs je n'ai répondu à personne, et ils étaient nombreux. Je me sentais coupable, mais je n'avais aucune force pour faire différemment, de ne pas pouvoir adresser mes remerciements légitimes. Il y a énormément de gens qui se sont manifestés par les appels directs à mon épouse, par des SMS, par des contacts avec mes plus proches, en tout cas par une vague d'émotion et d'affection sincère, je me suis efforcé pendant 3 jours de répondre à chacun qui avait positionné cela de manière publique. Donc merci à elle, à la population, cela m'encourage et me donne, peut-être pas plus, de force parce que je pense l'avoir retrouvée, en tout cas si ce n'est la force complète, l'énergie qui la sous-entend et qui me laisse disponible pour elle. Merci.

Je voudrais que Mme Tramontin fasse l'appel.

Madame TRAMONTIN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Mesdames Carole FALCO, Suzelle AYOT, Patricia SANTINI, Catherine QUET, Céline TRAMONTIN, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Françoise SLOTALA, Lara CABBILLAU, Véronique DECOMBIS, Nabila BRAHMIA, Géraldine GOUIN, Marie-Cécile BOUTROUX.

Messieurs François BERNARDINI, Eric CASADO, Alain ARAGNEAU, Yves GARCIA, Pierre IMBERT, Michel COLSON, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Marc EINAUDI, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Loïc RAOULT, Olivier MAYOR (jusqu'au point 38 – Mise à jour du tableau des effectifs), Jérémy SIERRA, Jocelyn PLANELLES, Robin PRETOT (jusqu'au point 51 – Avis de la commune sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme), Michel CAILLAT, Grégory GABANOU.

Absents excusés :

Nicole JOULIA (procuration à M. GARCIA)
Céline CAMOIN (procuration à M. SIERRA)
Marie-Angélique GODIN (procuration à M. BREMAUD)
Barbara LOPEZ (procuration à Mme TRAMONTIN)
Jade REYNAUD (procuration à Mme CABBILLAU)
Michèle LEBAN (procuration à M. PRETOT jusqu'au point 51 – Avis de la commune sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme)
Sandy POLETTO (procuration à M. CAILLAT)
Rose CRIADO

M. Olivier MAYOR (procuration à M. le MAIRE à partir du point 39 – Création d'un poste d'Attaché Territorial – Directeur de la Maison de la Danse)
M. Robin PRETOT (procuration à M. PLANELLES à partir du point 52 – Offre d'achat du groupe COGEDIM PROVENCE des lots N°1 et 2 issus de la division parcellaire du site de l'AFPA sis Avenue Félix Gouin)

Absents :

Aucun.

A – Communications

M. le MAIRE. - Traditionnelles communications, malheureusement toujours au prélude de celles qui concernent les décès. Beaucoup de décès mais heureusement qu'un qui paraît plus lié à la collectivité par les champs d'activités déployés durant son existence professionnelle à l'égard de notre communauté. Je veux parler du départ de Mme Véronique Gastaldello. Véronique était une grande championne, elle est décédée le 8 juin dernier à l'âge de 56 ans. Mme Véronique Jardin, de son nom de jeune fille, fut l'épouse d'Eric Gastaldello, employé de l'ex-SAN bien connu à Istres dans le domaine sportif, qui a été champion de France de natation, participant également au championnat d'Europe en 1983, qui s'est éteint lui aussi bien trop jeune le 15 mai 2016. Mme Véronique Gastaldello a fait partie de l'équipe de France aux Jeux Olympiques d'été de 1984 à Los Angeles et aux Jeux Olympiques d'été de 1992 à Barcelone. Elle termina huitième de la finale du relais 4 fois 100 m féminin de Los Angeles, elle a été 5 fois championne de France sur 50 m dos, 8 fois championne de France sur 100 m dos, 5 fois championne de France sur 200 m dos, et 2 fois championne de France sur 400 m nage libre. En club, elle a été licenciée au CNM de Marseille, le Cercle des nageurs. Un très beau palmarès, que j'ai échangé d'ailleurs avec mon ami Paul Leccia, qui est le Président de ce club, qui l'a bien connue et qui soulignait son humilité incroyable. Une force de persuasion qui était déterminée pour le collectif et qui faisait d'elle un leader incontesté. Leur fille Béril poursuit également une belle carrière sportive, elle aussi dans la natation puisqu'elle est championne du monde et double championne d'Europe, et doit participer au championnat de France à Rennes à partir de dimanche. Une épreuve qualificative pour les mondiaux de Fukuoka en juillet prochain à laquelle sa maman lui avait demandé de participer quoi qu'il arrive. Son décès a suscité également beaucoup d'émoi au sein d'Istres Sport Natation où son mari a œuvré en tant qu'entraîneur, mais elle-même a grandement contribué à la vie de ce club et travaillé pour la Ville d'Istres en tant que MNS vacataire. C'était une femme courageuse, une combattante, d'une extrême gentillesse, remplie de sincérité et de dignité. C'est ainsi que ceux qui l'ont connue la décrivent. D'ailleurs je salue l'initiative de ses amis du stade nautique qui, afin d'honorer sa mémoire, planteront un olivier dans le jardin prochainement. Ce sera un bel hommage naturel pour cette personne si belle.

Nous allons nous lever et déterminer une pensée affectueuse pour elle-même.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci. Les faits extrêmement graves qui se sont déroulés dans plusieurs villes de France le week-end des 1^{er} et 2 juillet appellent aujourd'hui à la solidarité mais aussi à la dignité. La Ville d'Istres s'est bien sûr associée aux communes qui ont été touchées, à leur maire, mais aussi à toutes les victimes de ce déferlement de violence qu'il convient de condamner avec la plus grande fermeté. Notre Ville a été épargnée et j'en mesure notre chance, sans toutefois afficher un quelconque triomphalisme. Le travail sur terrain de notre police municipale, en collaboration avec la police nationale, a permis de contenir les quelques légères turbulences du week-end. Je tiens à féliciter Eric Chatton et nos policiers municipaux qui ont enchaîné les journées et les nuits de travail, et je voudrais remercier la capitaine Xueref et ses équipes pour leur disponibilité et les moyens déployés sur Istres.

L'attaque au domicile du Maire de L'Hay-les-Roses n'est évidemment pas acceptable. Au même titre que les autres agressions d'élus. La mort d'un adolescent de 16 ans est bien sûr dramatique mais il faut que la justice fasse son travail. Attaquer la République et malmenier notre démocratie n'apportera aucune réponse à la souffrance.

Je n'ai pas souhaité lancer d'appel à la mobilisation car j'ai estimé que l'information était communiquée trop tardivement et qu'elle n'aurait pas permis une présence massive à la hauteur de la gravité et de l'importance du sujet. C'est ce que j'ai expliqué aux citoyens –à peine une trentaine, qui justifiait bien qu'il n'y avait pas de forces qui pouvaient amener une meilleure mobilisation– qui se sont réunis spontanément devant l'Hôtel de Ville. Je suis allé les saluer pour les remercier de leur soutien aux élus et je leur ai exprimé mon point de vue. J'ai l'habitude de dire ce que je pense mais certaines personnes, dont la présence n'avait rien de très spontanée et qui se trouvaient plutôt en « mission commandée », ont cru bon de détourner mes propos, de feindre de ne pas comprendre, pour ensuite se répandre sur les réseaux sociaux avec une violence affichée, en totale contradiction avec leur démarche initiale et surtout avec mes propos affirmés. Cela ne m'atteint pas car ce n'est qu'une bassesse politicienne supplémentaire qui ne grandit pas leur formation mais cela rajoute encore un peu plus de distance avec les élus, distance qui souvent conduit à la haine.

Aussi, je persiste et continue à dire que l'heure est aujourd'hui à la justice, à l'écoute, à l'apaisement, et que toute action ou commentaire ne serait que récupération politique, ce que je me refuse de faire.

Nous allons aborder des sujets un peu plus légers mais rafraîchissants pour notre Ville puisque c'est la labellisation et la récompense de plusieurs actions. Notamment celles menées en faveur des animaux, puisque nous avons reçu le label « Ville amie des animaux ». Mme Criado n'est pas là, c'est dommage. Même sans bar pour les chats, on peut être considéré comme Ville amie des animaux. Surtout que l'on a un niveau d'excellence acquis pour 2 ans, qui récompense les communes qui œuvrent en faveur de la protection des animaux de compagnie, contre la maltraitance et l'abandon. Ainsi, Marie-Cécile Boutroux, Marie-José Alvernhe et Suzelle Ayot ont toutes trois œuvré de concert pour décrocher cette nouvelle distinction qui vient enrichir une liste déjà bien fournie. Les critères d'attribution s'articulent sur plusieurs priorités : l'animal heureux dans la ville, c'est-à-dire par l'amélioration de l'espace communal pour des structures plus adaptées aux animaux ; un citoyen heureux avec son animal, par la valorisation du rôle des chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap ; soutien des initiatives permettant la prise en charge de l'accueil temporaire des animaux de compagnie des personnes hospitalisées ; mise en place d'un garde à cheval pour les policiers municipaux.

La création d'une délégation municipale confiée à Marie-Cécile Boutroux témoigne de l'importance que nous accordons au sujet et la Ville d'Istres compte de nombreux projets afin d'assurer une meilleure prise en charge des animaux de compagnie, notamment l'ouverture d'un refuge et d'une fourrière animale pour laquelle le Conseil régional a participé allègrement. A l'horizon 2024, c'est-à-dire bientôt, la création de 8 canisettes supplémentaires dans les quartiers de la ville et la mise en place de 200 distributeurs de sacs à déjections canines. Mais aussi, parce qu'il n'y a pas que les chiens dans la vie, il y a aussi les chats –c'est plus difficile à gérer les chats– l'octroi de subventions en direction des associations pour l'accès à la stérilisation des chats errants, et après, l'organisation de conférences et ateliers sur la thématique des oiseaux. Dont nous avons bien sûr un fleuron particulier avec le Président Braux qui fait chaque année un superbe salon. Et enfin, la mise en place et la diffusion d'une charte « J'ai un animal seul chez moi » afin de permettre sa prise en charge lorsque le maître est hospitalisé. Ce qui vient effectivement se terminer par une présence active des chevaux au sein de la garde bien nommée pour protéger nos forêts.

Autre label que nous avons reçu, qui récompense les communes exemplaires en matière de prévention et de sécurité routières. J'aime bien ce genre de choses parce qu'on arrive toujours à des gens qui sont avec des arguments objectifs « Ça ne vient pas de nous ». C'est une espèce de reconnaissance nationale dont l'objectivité est totalement incontestable. M. Casado est destinataire de ce type à la fois d'émotion et de revendication, on dit toujours : « Mais qu'attendez-vous ? Qu'un drame arrive ? ». Même si cela fait 60 ans que, heureusement –touchons du bois– aucun drame n'est arrivé en ce lieu cité. Mais il suffit d'une émotion ou de quelque chose vécu personnellement, ou d'une simple arrivée de quelqu'un qui n'a pas l'habitude du site, pour que l'on arrive à dire « Attention, vous ne faites pas grand-chose ». On fait beaucoup. On ne fait pas exagérément. On fait ce que l'on doit faire. On va continuer à le faire. En tout cas on est reconnu pour l'avoir fait.

Notre Ville s'est engagée dans cette démarche depuis plusieurs années et s'est vue récompensée à l'occasion du Salon des Maires. Encore une fois, diplôme national honoré par des pairs indépendants. La distinction et la signalétique d'entrée de ville nous ont été remises le 6 juin dernier par Mme Veyron, Directrice régionale de l'Association prévention routière, et MM. Bonijol et Vincent, rapporteurs du label. M. Aragneau m'accompagnait, ainsi que Mme Alvernhe. D'autant que le premier cité, notre Adjoint à la sécurité, était l'âme principale de l'action qui est menée et donc génératrice de cette reconnaissance. Et bien sûr M. Chatton, Directeur de la police municipale, qui ne se contente pas de donner quelques PV de circonstance mais aussi pratique la prévention pour que l'aspect sécuritaire soit quelque chose de partagé par tous. Avec un niveau de 3 cœurs Istres est bien positionnée sur le plan national et ses actions sont ainsi saluées.

On aurait pu avoir le suprême avec le bandeau royal à 4 fleurs, mais cela imposait l'acceptation de ma part d'un 30 km/h sur la totalité du réseau routier, ce qui ne m'a pas paru tout à fait judicieux. Tout à fait logique au centre-ville et au cœur de l'animation, de la cité, mais sur les grandes voies où nous recherchons, et les ronds-points multipliés en font partie, une fluidité de circulation, 30 km/h c'est vraiment... D'ailleurs, si vous ne l'avez pas remarqué –mais je pense que beaucoup d'entre vous baladent avec leur voiture au-delà d'Istres– un radar se trouve sur le pont de Martigues et il est à 50. Vous avez dû vous rendre compte que le fait de rouler à 50 à cet endroit-là est un phénomène extraordinaire de blocage de la circulation qui va à l'encontre de tout principe de sécurité. Alors 50, en plus c'est... Je ne dis pas que c'est difficile parce qu'il suffit de mettre un limiteur de vitesse, ce n'est pas compliqué, mais avoir ce rythme de 50 à des endroits qui ont une topographie très large... Je n'ai pas voulu, vous n'avez donc pas eu la quatrième fleur, je m'en excuse. Je pense que vous ne l'aurez jamais, de mon temps, parce que je veux rester sur cette position. Mais quand même, continuez à faire de la sécurité un élément dominant de votre action, Monsieur Aragneau.

L'enquête qui concerne le thermomètre régulier qui vient juger la qualité de nos services, l'enquête de satisfaction annuelle « Qualiville », qui s'est déroulée du 3 avril au 28 mai, a pour but d'évaluer la satisfaction des usagers des services municipaux accueillant du public en termes d'accès, d'orientation, d'accueil et de contact, qu'ils soient physiques, téléphoniques, ou via Internet. Elle a été conduite à l'accueil de l'Hôtel de Ville et dans les services certifiés (guichets délivrant des prestations administratives et familiales, l'état-civil, les cimetières, les archives municipales et les élections), ainsi que dans les mairies annexes et l'agence postale au sein de la mairie annexe d'Entressen, mais également sur le site de la Ville et de la Maison de la danse.

Le questionnaire a proposé 20 questions portant sur la qualité de l'accueil téléphonique et physique, 2 questions sur l'utilisation du site Internet de la Ville ainsi que 2 questions sur le contact par courrier ou email. Enfin, 4 questions formulées pour mieux connaître les usagers fréquentant les services municipaux. L'objectif fixé par le référentiel « Qualiville » est d'atteindre 90 % d'administrés satisfaits pour toutes les questions posées.

L'analyse des résultats 2023 fait ressortir cette année encore un très large taux de satisfaction des usagers. 98,39 % pour l'accueil physique, 98,77 % pour l'accueil téléphonique, 99,83 % pour la courtoisie et l'écoute des agents, 95,38 % pour le site Internet de la Ville. Vous pouvez retrouver l'ensemble des résultats détaillés de l'enquête sur le site Internet de la Ville. Ce sont des résultats excellents. Je tiens à féliciter les agents de la Ville, plus particulièrement Mme Elodie Moulis qui conduit, et les services, et les relations avec l'enquête en question, et bien sûr Céline Camoin, l'Adjointe déléguée qui s'occupe des affaires générales au niveau de l'état-civil et d'autres éléments qui s'y rattachent.

Voilà qui montre que nous avons un service d'accueil de qualité.

Sans qu'il n'y ait un effet direct, si ce n'est simplement l'addition des pourcentages qui m'a fait penser à cela, je voudrais rappeler l'extraordinaire palmarès du lycée Arthur Rimbaud que nous avons honoré il y a 2 ou 3 jours pour l'extraordinaire excellence. Ce n'est pas un superlatif exagéré, 99,99 %... Cherchez l'erreur, il y en a une, mais bon... Il reprendra du service pour essayer de faire une tournée à 100 % l'an prochain. En tout cas c'est merveilleux. 98,80 % aussi pour une autre branche. Et j'ai également en tête le résultat de Latécoère qui tourne autour de 60-65 %, ce qui est absolument faramineux sur l'aspect technique. Non pas que je fasse un tri sélectif préférentiel, mais vous savez mon attachement, d'abord à montrer que tout ce qui est technique n'est pas une sous-formation ou une sous-intelligence de celui qui le suit. Deuxièmement, mes relations avec le monde industriel et surtout l'attachement à ce que le développement continu m'amène à penser que la meilleure formation qui puisse être donnée à des enfants de notre territoire est une solution très avantageuse. Qu'à travers cela on peut imaginer que l'on ait un paysage industriel qui passe du noir industriel, qui a déjà beaucoup mieux connu des choses, à un mieux industriel avec les investissements des grandes unités de notre territoire (Fos bien sûr au premier chef), mais demain avec une industrialisation transformée, renouvelée, numérisée, où la pollution aura moins d'effets, pour ne pas dire sera nettement... Je n'ose pas dire supprimée parce qu'il ne faut pas rêver, mais sera largement en dessous des seuils connus à ce jour. Avec des caractères de pénibilité qui seront moins *hard* puisque la numérisation amène un certain type d'approche de l'action professionnelle, quel que soit son niveau. Et surtout des salaires qui sont sur une partie croissante, qui font bien éloigner les principes d'exploitation de la classe ouvrière comme nous l'avons connue à une certaine époque, soit par le vécu des relations que nous avons avec les gens concernés, soit avec les syndicats, qui ne doivent pas faire de l'ombre à tout ce qui est fait dans le bon sens pour le propre des gens qui ont choisi l'industrie pour développer leur territoire, et aussi leur cadre de vie personnel. J'enlèverai en plus le côté de pénibilité dont j'ai parlé.

Je suis très heureux de ces résultats scolaires, comme certains diraient « On va pouvoir travailler au pays ».

Intervention du Comité pour les Feux de Forêt. Toujours bien sûr sur l'essence communale –sans lien direct avec le sujet, c'est-à-dire la valeur intrinsèque– ce n'est pas l'essence carburant... Quoique l'on peut considérer que l'essence carburant est aussi un moteur de l'action donnée. Nous disions donc, avant ces pérégrinations, nous avons la chance à Istres d'avoir un CCFF très dense et très actif en cette période estivale à risque élevé, mais aussi toute l'année. En effet, les bénévoles ne ménagent pas leurs efforts en étant présents, aussi bien sur nos manifestations en renfort des pompiers que lors des épisodes venteux qui ne cessent de se multiplier, sans compter la programmation des tournées de surveillance en semaine et en week-end.

Leur engagement ne s'arrête pas là puisque M. l'Inspecteur de l'Education Nationale a validé le projet pédagogique proposé par notre CCFF pour intervenir dans les classes des groupes scolaires élémentaires de la commune. C'est très bien. C'est bien que l'Education Nationale s'ouvre à des problèmes de la vie où tout le monde doit être acteur. On n'est pas à l'école simplement pour apprendre la date de Marignan ou les équations au deuxième et troisième degré. Ainsi, à la rentrée scolaire 2023-2024, des enseignants auront la possibilité de solliciter des interventions dans le cadre de leur projet pédagogique selon le programme suivant : les incendies de forêt, la forêt avant le feu, la forêt après le feu, impacts sur la faune, sur la flore, sur les biens et les personnes. Deuxième atelier : que doit-on éviter de faire aux abords des massifs forestiers, surtout en période estivale ? Quelles attitudes doit-on avoir si malencontreusement on se trouve à proximité d'un départ de feu ? Les bases pour donner l'alerte et contacter les secours, pour les incendies de forêt mais aussi de manière plus générale.

Celles-ci se déroulent en deux temps : une première partie plus théorique en classe pendant l'automne et en hiver avec beaucoup de supports d'images et un déroulé très participatif avec les enfants. Une mise en application de ce qui aura été vu en classe sur le terrain à partir du printemps. Pour cette partie, le chef du centre de secours d'Istres a répondu favorablement à la sollicitation d'associer les sapeurs-pompiers à cette démarche. Tout cela est très bien, cette espèce de communion, non pas des esprits mais des bras et des cerveaux pour que l'on puisse sensibiliser les jeunes générations.

Contexte actuel qui intègre cette sensibilité : le respect environnemental et bien sûr le civisme qui est la règle de tout. Je remercie donc Loïc Raoult, conseiller municipal délégué aux marchés publics, à la chasse et, plus particulièrement dans l'esprit du texte que je vous lis, au CCFF pour la gestion efficace de ce dossier, et bien sûr Alain Aragneau, Adjoint à la sécurité publique et civile,

M. Imbert, qui a fait la jonction avec l'Education Nationale, et tout ce beau monde pour amener nos enfants à être les premiers protecteurs de notre environnement.

Je vais terminer mes communications sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez depuis longtemps. C'est au Pavillon de Grignan que le voile a été levé le 19 juin sur le nom prestigieux du parrain de l'équipement en cours et unique en France. Tellement unique qu'à ce jour il n'en existe pas. Je m'étais engagé à le réaliser lors de la dernière campagne électorale. Né de la rencontre avec Nathalie Paoli, Présidente de l'Association Le Point Rose, et touché par le sujet médical qu'elle porte avec force, j'ai eu à cœur d'offrir le lieu, le Domaine de Conclué, qui accueillera les enfants qui ne pourront pas guérir –car là on ne parle pas de soins d'accompagnement, de baume sur les plaies pour que la guérison arrive, on parle d'enfants qui vont mourir inéluctablement– jusqu'à leur dernier souffle de vie, et aussi pour accompagner leur famille sur le chemin de la résilience.

Il nous fallait trouver un parrain, une personne au cœur immense, d'une popularité hors normes, qui touche toutes les générations. C'est chose faite en la très belle personne de Zinedine Zidane, qui, au-delà de sa virtuosité sur les pelouses, est aussi connu pour son humilité et son altruisme. Nous avons vécu un grand moment d'émotion, et je pense que la vidéo du discours de Zinedine Zidane ne vous aura pas échappé. Ce temps a lancé le lancement du fonds de dotation nécessaire à la réalisation de ce projet et pour lequel une délibération vous sera soumise dans cette séance.

J'en profite pour remercier la Présidente de la Métropole, Martine Vassal, qui a accepté de figurer parmi les membres fondateurs, ainsi que le Président de la Région, Renaud Muselier, qui, par la voix de Suzelle Ayot, nous apporte son soutien inconditionnel.

Ce jour-là, aux côtés du champion, j'étais entouré d'Eric Casado, Adjoint à l'urbanisme, de Marie-Cécile Boutroux, à qui j'ai confié le suivi du dossier, et bien sûr de Nicole Joulia, Première adjointe au Conseil départemental qui fait le lien avec cette instance, et Suzelle Ayot, Adjointe et conseillère régionale. C'est là que s'est symbolisée toute l'union des collectivités territoriales qui sont engagées sur ce projet.

Nous allons passer maintenant à une phase très active qui est celle de la construction. La Ville va continuer son rôle d'outil intermédiaire, de catalyseur, c'est pour cela qu'elle lance un fonds de dotation, pour permettre à des fonds extérieurs de venir contribuer à l'érection de ce bâtiment. Nous avons fait l'essentiel, le déterminant, le point de départ, sans lequel rien ne serait possible et plausible, c'est-à-dire la mise à disposition d'un local. C'est réducteur mais c'est ainsi qu'on le dit. Maintenant nous en appelons aux forces économiques de venir prendre le relais, aux forces des collectivités, nous avons déjà des accords de principe. Nous avons déjà fait beaucoup... Et j'oubliais l'adduction d'eau et tous les éléments qui font que ce projet est absolument bien lancé.

Je ne fais pas du sensationnel, je ne fais pas du clientélisme, je ne fais pas quelque chose qui est personnel, mais je tiens quand même à ce que l'on ait une espèce de communion générale, une espèce d'unité nationale déclinée sur notre territoire et partagée par tous pour que nous ayons la fierté –le mot n'est pas inadapté par rapport au sujet– mais que l'on puisse contribuer, certes modestement puisque la vie ne sera pas remise sur ses rails naturels, surtout quand on est jeune, par notre intervention –puisque encore une fois je vous répète que ce sont des enfants qui n'échapperont pas à ce triste sort– mais que nous aurons au moins la faculté de donner des jours meilleurs qui finissent, en sachant qu'ils sont déterminants pour les familles.

La meilleure personne qui peut vous expliquer cela c'est Nathalie Paoli, et elle vous le dit avec des mots personnels mais très explicatifs. Elle remue votre responsabilité d'être humain simplement, face à ce drame qui se propulse et surtout qui peut avoir des conséquences pour la famille, pour laquelle rien n'est fait aujourd'hui alors que des choses peuvent se faire. Nous allons nous positionner pour que les choses puissent se faire. Nous avons des soutiens du monde médical du plus grand niveau, nous avons les collectivités qui nous accompagnent, nous avons aussi un œil bienveillant des autorités préfectorales et nous avons maintenant besoin que l'appel à la générosité des petits et des grands vienne faire passer ce projet à une âme vivante. Merci.

Nous allons commencer notre Conseil municipal.

B — Approbation des Procès-Verbaux de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2023 et du 12 avril 2023

M. le MAIRE. - Y a-t-il un commentaire ? Un ajout ? Un retrait ? (Pas d'observation.)
Je considère que c'est accepté à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

C — Décisions valant délibérations du 31 mars au 30 juin 2023

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 31 mars au 30 juin 2023, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE. - Pas de commentaire ? (Pas d'observation.)
Merci.

FINANCES

1) **Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion relative aux compétences voirie et espaces publics avec la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

Y a-t-il une remarque, une observation ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Merci. Je compléterai simplement en vous disant que l'on n'est pas complètement dans la phase définitive puisqu'on est à la fin de la phase préparatoire pour arriver au définitif, qui serait lui-même institutionnellement placé le 1^{er} janvier 2024, mais qui ne sera pas honoré strictement à cette date puisque, entre les préparatifs, les gesticulations, les répartitions, on ne peut pas être certain –on est même certain du contraire, et de toute façon cela se fait de concert entre la Commune et la Métropole– que la date du 1^{er} janvier sera honorée avec toute sa plénitude. Mais nous avons fait en sorte qu'à notre niveau les choses puissent être bien sûr avalisées, en tout cas préparées pour le faire. Les équipes ont été réparties, nous avons considéré qu'il fallait garder quelques agents (4 je crois) pour faire des tâches qui viendraient renforcer l'équipe d'« Allô Travaux » et qui honoreraient aussi des fonctions, des actions, qui ne seraient jamais menées par la Métropole. Comme par exemple les décorations de Noël, puisque c'est la voirie et c'est l'électricité, deux éléments qui rentrent dans la Métropole. Ou comme le barriérage pour les multiples aires de stationnement momentanément condamnées. Le moins possible. Mais il faut encore des bras pour les porter. Ce n'est pas la Métropole qui va le faire, on en est bien conscient.

Tout le monde a été reçu, hormis ces 4 personnes que nous garderons, nous avons fait ce que nous devons faire pour que les agents soient dans les meilleures situations. Ce n'est pas parce qu'ils nous quittent dans le cadre de la référence salariale mais certainement pas, et c'est ce que je leur ai dit, de la manière la plus nette et la plus directe : un, Istres sera toujours leur Istres ; deux, ils n'iront pas ailleurs pour rester à Istres ; trois, par les liens de la Métropole qui nous amènent à labelliser une façon de travailler, c'est-à-dire que le maire a toujours un œil, voire une autorité. Les choses étaient bien expliquées pour que, même avec un bulletin de salaire différent, ce soient les vœux de la collectivité support, c'est-à-dire nous, qui seront pris en compte. Tout en changeant, l'intérêt c'est que rien ne change pour le citoyen.

Je rappelle –et j'en suis de plus en plus heureux parce que cela permettra de convaincre ceux qui ont été sceptiques à ce moment-là– que c'était pour nous la meilleure chose, et les chiffres que j'ai cités vous le montrent, puisqu'encore une fois, imaginez, avec les tracasseries financières dont nous parlons régulièrement, s'il fallait en plus trouver 1,5 M€. Je suis certain que l'on crierait « Emprunt ! Emprunt ! ». Là, pas d'emprunt. On porte le financement, on est heureux. M. Casado aussi puisque les demandes viennent de lui. Pas que mais souvent. Tout est donc dans la lignée pour faire le mieux possible. Et je crois que c'était l'unique formule à suivre. Merci pour votre accord général.

2) **Mise en œuvre de la comptabilisation des immobilisations par composants**

Rapporteur : M. RAOULT

M. le MAIRE.- C'est compliqué. Rien que le titre... Et vous enchaînez puisqu'après nous aurons les modalités d'amortissement, durées d'amortissement, indemnisations et leurs composants.

M. RAOULT.- Cette délibération a pour but de définir et de préciser les modalités d'application de la méthode des composants pour les investissements de la commune. En M4, service public industriel et commercial, et en M57, service public administratif. Pour les biens amortissables, tels que les immeubles de rapport, la méthode des composants doit être prise en considération lors de l'intégration d'un bien à l'actif de la commune. L'application de cette méthode n'est pas systématique car soumise à divers critères mais un examen préalable sera réalisé afin de les évaluer. Ce dispositif impose une délibération du Conseil municipal prévue par l'inscription M57 qui concerne le budget principal et celui de la RAVI. Les principes posés par la délibération qui vous est proposée aujourd'hui intègrent aussi l'instruction comptable M4, budget des pompes funèbres en particulier. A notre connaissance, la commune d'Istres est la première en France à effectuer cette démarche à un tel degré.

Pour mieux comprendre, je vous propose de définir ce qu'est un composant. C'est un élément constitutif d'une immobilisation corporelle faisant l'objet d'un renouvellement sur une durée sensiblement différente de l'immobilisation. Pour les biens immobiliers, sont définis à la base des composants suivants : façades, toitures étanchéité, chauffage, climatisation, électricité, plomberie. La méthode des composants est utilisée, tout d'abord lorsqu'il s'agit de biens amortissables. Tout est amortissable en M4, sauf les terrains. En M57, les immeubles de rapport. Ensuite, lorsque le montant du composant concerné représente au minimum 1 % du montant total de l'investissement pour les biens immeubles. Enfin, lorsque la durée d'amortissement du poste concerné est significativement différente par rapport à celle des autres postes, ce qui est le cas des composants définis. Par exemple, la durée d'amortissement d'un système de climatisation est différente de celle d'une toiture. Tout ce qui n'est pas considéré comme un composant reste intégré dans l'immobilisation principale. Au final, un actif est composé de la somme des composants identifiés et de l'immobilisation principale aussi appelée la structure.

Comme vous l'a expliqué M. le Maire, les durées d'amortissement de chaque composant seront définies et vous seront présentées dans la délibération qui suit. Dans ces conditions, le Conseil municipal est invité...

M. le MAIRE.- Je remercie M. Raoult parce que c'est vraiment très compliqué. Je ne sais pas si vous avez levé un peu le voile sur tous ces aspects-là, en tout cas, si jamais ce n'était pas le cas, il est à votre disposition pour faire didactiquement une explication personnelle.

Y a-t-il un commentaire supplémentaire ? (Pas d'observation.)

Non ? Il a été très clair alors.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

3) Modalités d'amortissement des immobilisations – intégration des composants

Rapporteur : M. RAOULT

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Vos pairs vous félicitent, Monsieur Raoult. Merci.

4) Concours aux associations et à un syndicat – Exercice 2023

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose de donner les subventions suivantes. La dernière fois nous avons laissé en suspens les éléments suivants que l'on remet donc dans le circuit.

Gym'Yaz Multiboxe Istréen (gala de boxe du 28 mars 2023) 3 000 €

POUR à l'Unanimité des présents et représentés

Teamcolas Pugil'Istres Boxing Club (finales des championnats de France du 28 au 30 avril 2023 pour les filles et du 7 au 9 mai 2023 pour les garçons) 1 500 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (EINAUDI Marc, SANTINI Patricia)

Association Départementale des Jeunes Chasseurs des Bouches-du-Rhône (promouvoir l'activité cynégétique par les jeunes chasseurs chassant dans le département des Bouches-du-Rhône) 500 €

POUR à l'Unanimité des présents et représentés

Association pour le Ranquet (30^{ème} anniversaire de la fête du quartier du Ranquet)

3 000 €

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Istres Sport Basket 45 000 €

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (EINAUDI Marc)

Syndicat FSU Territoriaux d'Istres 2 500 €

POUR à l'Unanimité des présents et représentés

Monsieur Garcia, comme vous savez si bien le faire, dans des temps les plus synthétiques et réduits, vous allez nous parler du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique. Non pas que le sujet soit de peu d'importance mais je crois que tout a quand même été bien dit. Maintenant en phase d'un côté pratique.

5) Contrat départemental pour la transition écologique (CDTE) 2023/2025 – Approbation du contrat et demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de la tranche 2023

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE - Merci. Y a-t-il un commentaire, un apport, un retrait ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Je voudrais revenir sur le rapport précédent parce que je me suis contenté, pardonnez-moi, de prendre les éléments encadrés. Il y avait quelques éléments supplémentaires qui étaient déconnectés, considérant que c'étaient les engagements précédents. Je rappelle donc qu'aux subventions que vous avez approuvées à l'unanimité il faut y ajouter... C'est un élément, non pas de rattrapage mais de rectificatif par rapport à la subvention qui était exprimée précédemment. Rappelez-vous que lorsque nous avons fait le budget nous avons enlevé un pourcentage nivelé à un niveau de 10, eux ont eu 20. Par souci d'équité, on les rétablit à ce niveau.

C'est donc le cas du basket, 45 000 € au lieu de 40 000 € pour l'association. Et pour le FSU, qui a eu des échéances positives puisqu'il y a eu un relèvement qui a montré une participation du public, c'est-à-dire du personnel plus large, et un correctif qui l'amène à un niveau de 2 500 €.

Cela étant dit, je suppose que votre avis est identique au précédent et que je peux considérer que c'est approuvé à l'unanimité. Merci.

6) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2023 » pour l'installation d'une solution de gestion intelligente des renouvellements des eaux de bassin du stade nautique

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

7) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2023 » pour la rénovation des sols de l'école maternelle Camille Pierron et de l'école primaire de la clé des champs

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

8) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2023 » pour des travaux à Entressen

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

9) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2023 » pour la rénovation de l'ensemble des sanitaires de l'école maternelle Jean Moulin

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

10) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2023 » pour le renforcement de la sécurité dans les écoles Auriol, Calamand et Casimir Gouin

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

11) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide au développement de la Provence numérique – année 2023 » pour l'acquisition de e-solutions

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

12) Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône dans le cadre du fonds de modernisation des E.A.J.E. (Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants) – Année 2023

Rapporteur : Mme FALCO

Bonjour à tous. Comme tous les ans, la CAF propose une aide financière pour aider les structures et remettre au goût du jour celles de La Terroulette, Les Petites Frimousses et La Ribambelle. Les sommes octroyées par la CAF sont : 13 760 € pour La Terroulette, 13 735 € pour Les Petites Frimousses, et 34 912 € pour La Ribambelle.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il une remarque, une observation, un ajout ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13) Projets spécifiques – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme FALCO

J'ai synthétisé et mis le 13 et le 14. Ce sont des demandes de subventions auprès du Département pour des projets pour des enfants de 0 à 6 ans.

Le 13 concerne les offres d'accueil en situation de handicap, ainsi que l'urgence favorisée pour l'insertion professionnelle des parents.

Pour le 14 ce sont des demandes de subventions pour les ateliers périnataux, appelés « Bébé à venir », puis le lieu d'accueil parents, le LAEP, appelé « L'arbre des liens ». (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

14) « Projets spécifiques » – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme FALCO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15) Tarifs billetterie de la Régie des Agents de la Ville d'Istres avec participation

Rapporteur : M. BREMAUD

Il s'agit de valider la tarification des billetteries de la régie des agents de la Ville d'Istres. Et avec la participation, vous avez les tableaux joints. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

16) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Tarifs des locations hiver 2023-2024

Rapporteur : M. BREMAUD

Idem que la précédente. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

17) Grand prix de sculpture – Fixation du montant des prix attribués aux lauréats, à compter de 2023

Rapporteur : M. PRIAUD (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18) Vente d'un gradin communal

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

19) Feria et journée taurine 2023 – Modification de la délibération n°256/22 du 14 décembre 2022

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20) Tarifs des séjours petites vacances 2023-2024 pour enfants et adolescents de 6 à 17 ans

Rapporteur : M. IMBERT

Il s'agit de fixer dans cette délibération le tarif des séjours de petites vacances pour l'année à venir en tenant compte d'un certain nombre de façons de calcul. Vous avez les tableaux qui sont joints. Et le Conseil municipal est appelé à voter cela.

M. le MAIRE. - Parfait, merci. Des remarques ? Monsieur Pretot.

M. PRETOT. - J'ai une question concernant ces tarifs. Parce que, autant on a un référentiel pour la délibération suivante sur le tarif de l'année dernière et celui que l'on va appliquer, on sait qu'il y a une petite augmentation de 5 % pour les tarifs de la délibération suivante, mais sur celui-là on n'en a pas. Je voulais savoir si c'étaient les mêmes tarifs que l'année précédente ou s'ils étaient augmentés.

M. DAVINI. - Ce sont des tarifs qui sont ajustés à l'inflation, notamment en ce qui concerne les frais de personnel parce que ce qui fait le prix d'un séjour c'est essentiellement les encadrants. Je n'ai pas le pourcentage exact parce qu'en général on met des chiffres ronds, on est donc au plus proche, mais je peux vous donner l'information précise si vous le souhaitez.

M. PRETOT. - Je suis preneur. En fait ma remarque est liée à la position suivante, c'est que, encore une fois, on entend qu'il y a une inflation, une hausse du coût de fonctionnement pour la Ville, des tas de choses, mais sur des sujets comme cela, comme les séjours petites vacances, etc., c'est là où l'on espère pouvoir faire en sorte qu'il y ait le plus grand effort possible de la Ville pour limiter le coût et répercuter cette inflation qu'ils subissent déjà aussi dans leur vie quotidienne, qu'ils subissent dans la hausse des coûts des produits et des prestations qu'il peut y avoir. J'entends, vous allez me dire qu'il y a beaucoup de services publics, des choses comme cela, mais ces tarifs-là de vacances scolaires sont pour nous des totems sur lesquels il faut vraiment essayer de minimiser le plus possible l'effort que l'on va demander, la contribution que l'on va demander aux gens. Parce que c'est essentiel. C'est comme le sujet du centre aéré. On s'en réjouit, puisqu'on a fait encore une intervention récemment là-dessus. Cela paraît des petits projets mais essentiels pour les gens qui ne partent pas en vacances ou qui n'ont pas vraiment les moyens de partir d'eux-mêmes en vacances.

M. DAVINI. - Juste pour prendre conscience de l'effort, le tarif le plus élevé, pour les tranches sociales les plus élevées, c'est 65 % du coût réel. C'est-à-dire que la commune fait une remise de 35 % pour les tranches les plus aisées. Et pour les autres, elle fait une remise de plus de 75 %. C'est un tarif linéaire donc même s'il y a une augmentation de 5 % du tarif c'est insignifiant par rapport à ce que la commune compense.

M. le MAIRE. - Ce qui permet de répondre à votre remarque, qui est bien sûr basée sur un principe de recherche sociale maximale. Je suis d'ailleurs heureux que vous arriviez à ce sentiment.

M. PRETOT. - Ce n'est pas nouveau.

M. le MAIRE. - Parce qu'il ne faut quand même pas oublier les éléments de contexte. On ne va pas parler de ce que vous savez et que vous vous évertuez à ne pas saisir dans sa globalité et dans ses conséquences mais qui fait quand même l'élément vivifiant du contexte. Tout simplement pour dire que les efforts que vous demandez à la collectivité de faire davantage portent sur les éléments que vous oubliez qui sont absolument à l'identique de ce que vous prenez comme argument, justifié, c'est-à-dire l'inflation qui pèse sur les communes. A un moment donné, ou vous êtes conscient qu'il y a une contradiction maximale...

M. PRETOT. - Non, c'est une question de choix.

M. le MAIRE. - Et qu'il faut essayer d'approcher la cote la mieux taillée possible qui permet de continuer. Parce qu'au même moment, ce que vous oubliez, Monsieur Pretot, c'est que si l'on avait un nombre fixe, permanent, les choses pourraient plus facilement s'adapter, mais l'on a un nombre croissant dont on essaie de trouver la quintessence du résultat pour chacun. Ce qui fait que cela augmente d'autant la participation financière globale de cette ligne-là. Donc le volume qui va peser sur nos finances est de nature à être en opposition par rapport à l'élément que vous souhaitez qui serait une meilleure, ou une plus grande, contrainte à l'augmentation de l'inflation.

A un moment donné c'est ça la réalité. C'est ça lorsque l'on est aux commandes et que l'on doit gérer. Ce n'est pas en disant « Ce serait mieux que ». Bien sûr, mais qui va dire le contraire ? Certainement pas nous. On n'a pas attendu ce jour-là pour faire le mieux possible envers la population. Humainement parlant, socialement parlant, à tout point de vue. Mais à un moment donné on ne peut pas demander de maintenir la qualité du même service public avec des dépenses qui augmentent considérablement et avec une assiette d'intérêt, au sens noble du terme, c'est-à-dire d'enfants touchés, à considérer. Alors, qui vote pour ?

M. PRETOT. - On vote pour. Je termine juste là-dessus. Ne soyez pas trop dur avec nous. Encore une fois, l'argument que vous avancez je l'entends, et c'est pour cela que l'on vote pour, parce que l'on a conscience aussi qu'il y a cette équation à résoudre. Mais cela ne nous empêche quand même pas de mettre le doigt, gentiment, sur ce sujet-là, en disant « Vraiment, c'est là où il faut que l'on minimise le plus possible les hausses de tarifs ». C'est juste d'avoir un dialogue là-dessus entre nous, tout en étant capable aussi d'entendre les contraintes financières de la commune.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, si vous répondez en mettant le doigt sur quelque chose qui est contradictoire dans les positionnements qui sont les vôtres, mais qui sont obligatoirement les miens lorsque l'on doit prendre un problème en compte, c'est faire preuve d'allocutions qui ne sont pas gentilles, je suis désolé que vous soyez susceptible à ce point.

M. PRETOT.- (Rires.) Non, ne vous inquiétez pas, je ne suis pas susceptible. J'aurais arrêté depuis longtemps.

M. le MAIRE.- Je n'ai aucune agressivité. Même quand je vois M. Planelles qui vous souffle les éléments un peu piquants à dire, parce que lui c'est dans sa nature. Mais moi j'entends bien...

M. PRETOT.- Non. Vous vous trompez.

M. le MAIRE.- La seule chose qui m'intéresse ce ne sont pas les applications de résultat. Sur les applications de résultat on sera d'accord, parce que vous comme nous... Même si je vous dis que vous nous rejoignez, parce que c'est bien vrai, votre politique est assumée depuis des années là-dessus...

M. PRETOT.- Pas trop, non. Sur les finances et sur l'urbanisme on ne va pas se rejoindre, vous allez voir.

M. le MAIRE.- Donc merci, bravo, et bienvenue au club social. Mais moi ce n'est pas ce qui m'intéresse. C'est, pour arriver à cela : comment fait-on dans tout le décor général ? Et là, personne ne peut avoir beaucoup d'imagination. Ou alors, oui, on supprime les services publics. Parce qu'effectivement, la somme des contraintes qui pèsent est tellement rigide qu'elle ne laisse aucune marge de manœuvre. Rendez-vous compte que –et encore une fois, je m'en félicite pour les agents– dans l'effet du budget 2023, dans la nuit du 30 juin où les décrets se préparaient pour le personnel qui aurait 1 point d'indice supplémentaire (ou un peu plus, 1,5), au même moment, la collectivité a besoin de chercher, pour le lendemain, 1^{er} juillet, 700 000 € imprévus. Donc, moi j'entends tout ce que vous me dites, et j'adhère, mais prenez en charge...

M. PRETOT.- On ne va pas rouvrir le débat global des finances de la Ville. Même sur ce débat-là on ne sera pas d'accord.

M. le MAIRE.- Non, on ne va pas rouvrir le débat parce que, vous avez raison, cela ne sert à rien puisque l'on n'aura jamais une position qui se rapprochera. En tout cas on ne peut pas se permettre de faire des grandes déclarations, de justice, de tempérament social, en déniaient la réalité. C'est pour cela que je la rappelle. C'est tout. On ne se convaincra pas mais je me permets de dire que l'on peut folâtrer, voleter, asséner, cela dépend le caractère du ton employé...

M. PRETOT.- Oui, c'était quand même raisonnable.

M. le MAIRE.- Peu importe le qualificatif, le résultat est le même. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

21) Tarifs 2023/2024 des prestations relatives aux activités sportives proposées par la Ville d'Istres à compter du 1^{er} septembre 2023

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

22) Participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs communaux. Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

ADMINISTRATION GENERALE

23) Création d'un Fonds de Dotation pour la « Maison du Point rose », Domaine de Conclué

Rapporteur : M. le MAIRE

Je l'ai évoqué tout à l'heure dans les communications, nous en sommes donc à la phase concrète pour ouvrir le champ de financement nécessaire, à la fois pour la construction de cet équipement mais aussi pour assurer son fonctionnement. Je le répète, les discussions que j'ai eues avec diverses collectivités nous laissent augurer d'un bon soutien, mais il faut maintenant faire appel à d'autres et je souhaite que nous puissions le faire de la manière la plus large parce que, encore une fois, s'il y a bien un sujet, un dossier –le mot n'est peut-être pas approprié mais cela montre bien quand même que l'on y met une force pour dire que l'on en prend véritablement la mesure– c'est bien cet équipement unique. (Lecture du rapport.)

Zinedine Zidane, que j'ai rencontré hier soir, m'a rappelé la même chose avec la même insistance.

Je vous demande de nous donner les moyens pour mettre cela en œuvre. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

24) Modification du règlement intérieur des ludothèques de la Ville d'Istres, concernant notamment les horaires d'accueil

Rapporteur : M. IMBERT

Il s'agit, dans cette délibération, de modifier le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les horaires d'accueil pour permettre des ouvertures qui soient en phase avec la demande du public. Le Conseil municipal est appelé à adopter cette délibération.

M. le MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur Imbert. Je vois que le déplacement d'hier vous a mis bien en forme.

M. IMBERT. - Tout à fait.

M. le MAIRE. - C'était rafraîchissant de voir nos enfants heureux dans la plénitude de ce qu'on leur offre. C'était vraiment très sympathique, très joyeux, très affectueux. Avoir des *gamins* qui se collent à vous, on a vraiment envie de perpétuer ces moments.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Je dois redonner la parole à Mme Santini qui a une petite précision à faire. Un retour, me dit-on.

Mme SANTINI. - Oui. Une précision à faire sur la tarification à la carte avec l'achat qui passe au nombre de séances. Tarif pour la séance aux Istréens, 4,10 €. Et pour l'extérieur, 8,20 €.

M. le MAIRE. - Avec cette précision, y a-t-il un commentaire à faire ? (Pas d'observation.)

25) Modification et réactualisation du règlement intérieur du collège Alain Savary

Rapporteur : Mme SLOTTALA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

26) Demande d'habilitation de la Ville d'Istres pour la création d'une Maison Sport Santé

Rapporteur : M. COLSON (Lecture du rapport.)

En fait les prescripteurs étaient les médecins généralistes de la Ville et nous avons fait conjointement avec eux le cahier des charges et le dossier d'admission de façon que l'on ait une reconnaissance de par la profession, et ensuite une reconnaissance scientifique. Je pense qu'il était important de le dire.

M. le MAIRE. - Je veux simplement dire bravo, merci, mais rien de nouveau. En plus vous avez rappelé, à juste titre, que nous sommes sur le sujet depuis 2014. Il s'agit aujourd'hui d'architecturer les choses, les ordonner, plus avec un œil de l'ARS qu'autre chose. Et je dirai même que l'ARS s'est servie de notre exemple pour effectivement... Donc aujourd'hui on ne rattrape rien, on met simplement un liant mieux affirmé pour l'écho extérieur, ou l'écho intérieur lorsque c'est sur notre territoire, mais il ne s'agit pas d'un surplus, ni de dépenses, ni de services, sauf ceux qui émaneront de la discussion qui est menée avec, à la fois les dirigeants de l'OMS qui ont été à l'origine, avec le service des sports, avec la nouvelle CPTS qui est en charge de la santé, et avec des conseils nouveaux que l'on peut prodiguer dans ce cadre-là pour améliorer les choses. Encore une fois, on est là dans les avant-goûts, aux avant-postes que l'on avait fait bien tôt.

M. PRETOT. - Du coup, ma question. Vous l'avez dit, il n'y a rien de particulièrement nouveau, c'est une habilitation. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de dépenses supplémentaires mais est-ce qu'en revanche cela ouvre droit éventuellement à des recettes particulières dans l'appel à projets ou c'est vraiment juste une habilitation qui fait la façade ? Est-ce que derrière il y a des subsides d'Etat qui peuvent arriver parce qu'on a cela ?

M. le MAIRE. - Monsieur Pretot, honnêtement on ne peut pas vous répondre, ce sera au coup par coup en fonction du dossier que l'on défendra à ce moment-là. S'il y a un appel à projets général et que l'on veut y participer, et qu'il est effectivement doté de... Là on sera aligné sur le gagnant qui sera retenu. Pour le reste, nos demandes particulières sur des dossiers qui viendraient de chez nous, indépendamment des appels à projets, sont, comme d'habitude, étudiées au coup par coup.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

27) Dénomination du centre d'hébergement des sportifs des Heures claires

Rapporteur : M. le MAIRE

Lorsque nous avons rendu hommage à M. le Président de la natation qui venait de décéder je vous avais dit que, par reconnaissance, nous projeterions de dénommer un équipement sportif. C'est le jour qui nous amène à le faire aujourd'hui. Je vous propose que le centre d'hébergement des sportifs des Heures Claires s'appelle Lionel Trompette.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28) Dénomination de l'extension des arènes d'Entressen « Salon d'honneur Pierre VIELZEUF »

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

Les arènes d'Entressen ont bénéficié d'une extension d'environ 30 m², d'une salle de réunion avec tous les éléments nécessaires et des aménagements extérieurs. A l'occasion de son inauguration, début juin, ce salon d'honneur a été nommé Pierre Vielzeuf, toujours parmi nous, pour effectivement marquer l'action de M. Vielzeuf sur l'activité du club taurin au sein du hameau d'Entressen.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

29) Carrousel – Modification des horaires d'ouverture

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

30) Echange d'œuvres dans le cadre de la donation de Madame Danielle Souanin

Rapporteur : M. PRIAUD (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

31) Convention de partenariat avec la Régie Culturelle Scènes et Cinés dans le cadre de la manifestation Hip hip hop !, évènement Capitale Provençale de la Culture

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

Il faut savoir que cette action a été menée conjointement avec la régie culturelle Scènes et Cinés qui a organisé toutes ces prestations. Ainsi, il est donc convenu que la Ville d'Istres reverse le montant total de la subvention perçue par le Conseil départemental à la régie culturelle, soit 35 000 €.

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (JOULIA Nicole)

32) Convention de partenariat portant sur le fonctionnement de l'UEMA APAJH située au sein de l'école Maurice GOUIN d'Istres

Rapporteur : M. IMBERT

L'UEMA est une unité d'enseignement maternelle pour les enfants autistes. Il faut savoir que les enfants autistes sont accueillis dans des ULIS qui sont des unités d'intégration pour des enfants d'école élémentaire. Jusqu'à maintenant il n'y avait rien au niveau maternelle. Depuis 2 ans cette section est installée à l'école Maurice Gouin, cela fonctionne bien, il y a donc une convention de partenariat qui est à reconduire. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

33) Convention de partenariat entre la Ville d'Istres et la Société SAS Entreprise de Valorisation Adaptée (E.V.A) pour le réemploi et le recyclage du matériel informatique en fin de vie

Rapporteur : M. GRIMALDI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Merci. M. Grimaldi vous a donc expliqué notre partenariat dans le cadre de tout ce qui est numérique, c'est un élément sur lequel nous travaillons beaucoup et le rapport qui va suivre va démontrer également que c'est tout en direction des services à la population. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. GRIMALDI.- Sur le sujet précédent je rappelle juste que la Ville d'Istres donne à recycler à 90 % du matériel qui a déjà été utilisé pendant plus de 10 ans. Ce qui, à l'échelle du matériel informatique, est déjà une utilisation très raisonnée et responsable.

34) Convention de partenariat entre la Ville d'Istres et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'installation et à la mutualisation d'équipements, de connectivité et de données en matière de territoires intelligents

Rapporteur : M. GRIMALDI (Lecture du rapport.)

(Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

35) Régie des agents de la Ville d'Istres – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : M. BREMAUD

Comme nous le faisons fréquemment, la régie des agents de la Ville d'Istres, avec les partenaires sociaux et les membres du Conseil d'administration, travaille régulièrement sur le règlement intérieur. Là il s'agit de valider la décision qui a été prise au dernier Conseil d'exploitation concernant ce règlement intérieur, notamment sur la constitution des dossiers administratifs et la mise en place du quotient familial sur le remboursement partiel de certains séjours.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

36) Modification des statuts de la Régie du Centre Equestre Le Deven – Avenant n°2

Rapporteur : Mme CABBILLAU (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

PERSONNEL

37) Application des 1 607 heures réglementaires

Rapporteur : M. BREMAUD

Il s'agit d'ajustements dans le cadre de l'accord des 1 607 heures que nous avons eu avec les partenaires sociaux. Nous rajoutons 2 lignes : une pour les policiers municipaux en uniforme sur la voie publique, nous leur rajoutons 2 jours compensatoires qui n'avaient pas été émis dans le premier accord ; et suite à un changement de contrat de travail avec les assistantes maternelles, nous prévoyons 5 jours complémentaires compensatoires pour celles-ci.

M. le MAIRE.- En précisant que c'est en réduction de ce qu'il y avait précédemment.

M. BREMAUD.- Absolument. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

38) Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous sommes là bien dans une mise à jour et non dans la création de postes. C'est la mise à jour annuelle liée à la CVPP, Commission de Valorisation des Parcours Professionnels, ancienne CAP.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

39) Création d'un poste d'Attaché Territorial – Directeur du Bâtiment

Rapporteur : M. BREMAUD

M. le MAIRE.- Qui n'a rien à voir avec la gestion du bâtiment au sens maçonnerie du terme.

M. BREMAUD.- Exactement. Ce n'est pas un maçon. Nous avons récupéré depuis quelques années la gestion de la Maison de la danse...

M. le MAIRE.- Mais nous allons maintenant récupérer le bâtiment lui-même.

M. BREMAUD.- Et on récupère le bâtiment lui-même qui nécessite une grosse organisation parce que plusieurs établissements, structures, associations, travaillent dans cet équipement qui reçoit plus de 1 500 danseurs, professeurs, etc. Il fallait mettre un chef d'orchestre pour travailler à l'organisation et à la gestion de cet équipement. Nous proposons donc la création d'un poste de Directeur de la structure plutôt que du bâtiment, Monsieur le Maire.

(M. Mayor quitte la salle.)

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il une remarque, un commentaire ? (Pas d'observation.)

Je le ferai pour éviter que certains sous-entendus puissent être, comme d'habitude d'une manière insidieuse, développés. Il s'agit, d'une création certes, mais pas d'une dépense supplémentaire. Puisqu'à la faveur de la discussion que j'ai eue, qui correspondait avec un départ à l'intérieur de l'Association Pulsion de la personne qui était en gestion de, qui s'en va hors de notre territoire, et dans le cadre d'une opportunité d'avoir un responsable de la Maison de la danse qui revient à la collectivité, il nous a paru intéressant de globaliser les choses parce que finalement on parle de la même chose. On

avait précédemment une césure au milieu qui était un peu anormale, même si elle était logique, mais qui était de nature à un peu créer des incohérences. Tout cela est bien géré maintenant par le personnel qui est en place, il sera géré collectivement par la personne qui aura à la fois la gestion de Pulsion et la gestion du lieu. C'est pour cela qu'encore une fois je vous dis qu'il s'agit d'une création de poste, puisque ce sera un poste municipal, et non plus associatif, mais pas une dépense puisqu'on récupère le financement sur l'opération de Pulsion. Vous verrez cela d'ailleurs au prochain budget. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

40) Recrutement de vacataires

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous sommes dans le cadre habituel du renforcement de nos effectifs en relation particulièrement avec les festivités et autres manifestations complémentaires où nous avons besoin de recruter de manière temporaire des vacataires.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE. - M. Mayor est visiblement allé un peu plus loin que les toilettes puisqu'il me donne sa procuration jusqu'à la fin du Conseil municipal.

M. BREMAUD. - (Rires.) Bravo !

M. le MAIRE. - Mais moi, j'écoute toujours les bonnes volontés, et puis après je juge de leur sincérité. Mais c'est plus fort qu'un sourire insidieux quand même. Parce qu'il y en a qui font des « Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! » et au final, zéro.

Nous avons le collègue, camarade, Alain Aragneau, qui va parler de la même chose du 41 au 50, en ayant peut-être un exposé synthétique sur le chapeau général appliqué à une série de personnes.

41) Convention cadre n°2023/009 de disponibilité pour le développement du volontariat entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

Cette convention d'aide de la Ville d'Istres au SDIS permettra au corps de sapeurs-pompiers basé à la caserne d'Istres de se consacrer à ses missions fondamentales de sauvegarde des populations. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de permettre aux agents de la collectivité de demander leur mise en disponibilité lorsque le SDIS fera face à un surplus d'interventions.

Du 42 au 50 ce sont les conventions individuelles.

M. le MAIRE. - Alors, on va faire le vote 41. Qui vote pour ?

M. GABANOU. - Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je souhaiterais intervenir.

M. le MAIRE. - Allez-y.

M. GABANOU. - Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaiterais soumettre cette intervention pour avis et je voudrais rappeler ici quelques chiffres importants sur l'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire.

En 2022, la France compte 198 900 sapeurs-pompiers volontaires, soit 79 % de l'effectif sapeurs-pompiers. Le SDIS13 est parmi les plus importants de France avec 4 700 sapeurs-pompiers volontaires. Je me réjouis, ainsi que les collègues sapeurs-pompiers volontaires de la commune, que cette charte individuelle sous forme de convention voie enfin le jour. La charte se calque sur des documents fournis en amont via les Comités de centre, ainsi que de nombreuses discussions avec les responsables du Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires, organe interne au SDIS13, prenant

toute décision en la matière sur l'engagement d'une carrière de sapeur-pompier volontaire, ainsi que des partenariats avec les collectivités publiques pour discuter de la mise en place de ces chartes. D'ailleurs cette charte a été mise en application dès 2020 dans d'autres collectivités territoriales proches de notre territoire et elle a prouvé son efficacité lors de gros incendies de 450 ha que notre commune a connus, libérant ainsi les sapeurs-pompiers volontaires des environs pour lutter contre ces feux.

Monsieur le Maire, l'activité opérationnelle est de plus en plus importante sur la commune d'Istres et les personnes citées dans la charte sont, pour la plupart, des sous-officiers. Lesquels, par leurs compétences, sont les plus sollicités pour former les équipes journalières dans la gestion des missions opérationnelles du centre de secours d'Istres. Avec une détermination de disponibilité opérationnelle de 5 jours par an je pense que cela est insuffisant, et je vous propose de relever ce socle à 20 jours par an. Également, les sapeurs-pompiers volontaires sont soumis en permanence à de la formation continue, des recyclages, car certains ont des spécialités ainsi que des adaptations aux nouvelles technologies et matériels. Tout cela afin d'offrir un service public sapeur-pompier de qualité aux Istréens dans l'engagement de leurs missions quotidiennes opérationnelles. Avec une détermination de seuil d'absence de 5 jours pour de la formation par an je pense que cela est insuffisant et je vous propose de relever ce socle à 10 jours. Merci de votre attention.

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur Gabanou. Je n'ai pas un avis autorisé sur le sujet, je n'ai pas votre compétence, mais j'ai peut-être le recul du bon sens. Il ne vous a pas échappé que c'est une convention qui est signée avec la Ville d'Istres mais surtout avec le SDIS. Qui est plus capable que le SDIS d'évaluer les moyens généraux plus les moyens locaux appliqués ? Donc je crois que si vous avez une remarque à faire vous devez la faire au niveau de vos associations syndicales, amicales, je ne sais pas trop, pour refaire valoir les arguments que vous défendez –moi je n'ai même pas à juger parce que, encore une fois, il y a des personnes qui sont habilitées à le faire– et voir, de cette discussion nouvelle qui peut s'ouvrir, quel sera le résultat. Et s'il y a un résultat différent, M. Aragneau fera un amendement et l'on repassera la charte. Aujourd'hui nous sommes dans une négociation contractuelle et il n'est pas question que l'une des parties qui signe un contrat, à sa convenance, à sa seule envie, et sans courtoisie préalable, puisse le faire.

M. GABANOU. - Monsieur le Maire, juste pour vous préciser que cette charte a été calquée sur celle de la Métropole et qu'il y avait justement un certain nombre de jours de possibilité d'octroi au personnel public et elle a été modifiée par rapport au besoin de la collectivité puisque dès le départ c'étaient ces jours-là qui étaient prévus. C'était pour vous le préciser, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. - Monsieur Gabanou, on n'est pas là pour faire du slalom...

M. GABANOU. - Je ne fais pas du slalom.

M. le MAIRE. - Laissez-moi finir. On n'est pas là pour faire du slalom entre les éléments plus avantageux d'une commune à l'autre pour picorer quelque chose ici qui va s'ajouter là, parce que là ce sera plus avantageux, et hop !, on ferait un tout qui fera une convention. Moi je n'ai pas besoin d'exemple. Je suis un partisan de la Métropole, je ne suis pas son toutou ni son béni-oui-oui et je n'ai pas d'éléments à apprendre de ce côté-là. Le seul élément que j'ai à prendre en compte c'est le service qui se rend. Et celui-ci est fait par la loi à travers les pompiers gérés par le SDIS. Si vous faites valoir... Et moi, vous avez remarqué que je n'ai pas dit « C'est nul, c'est trop peu, c'est trop grand »... Pas du tout. Vous le faites. Nous on fera effectivement ce que l'on fait chaque fois que l'on met à disposition des moyens, on le fera acter ici. C'est tout ce que je dis.

M. GABANOU. - D'accord. Je ferai remonter l'information. Merci.

M. le MAIRE. - Nous étions donc à la 41.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

42) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

43) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

44) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

45) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

46) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

47) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

48) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

49) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

50) Charte individuelle fixant les conditions d'application de la convention cadre n°2023/009 entre le SDIS et la Mairie d'Istres

Rapporteur : M. ARAGNEAU

POUR à l'unanimité des présents et représentés

URBANISME

51) Avis de la Commune sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. CASADO

Je vais simplement vous rappeler les mesures que nous avons prises pour tenir compte de l'avis du Préfet de la Chambre d'agriculture lors de l'arrêt du mois de mai 2022. Cela concerne notamment la consommation d'espaces, conformément à la loi climat et résilience. (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ? Monsieur Pretot.

M. PRETOT. - Merci beaucoup. Je me réjouis déjà de cette révision un peu à la baisse de certaines données qui vont dans le bon sens de réduction de surfaces, d'adaptation. Après, on reste quand même opposé à ce PLU parce que c'est la vision générale de l'urbanisation de la commune et il reste encore trop d'éléments qui sont pour nous bloquants. Je pense que l'on a aussi parfois un problème d'équilibre dans l'aménagement de certaines zones. Vous avez parlé de Papaille qui était un secteur agricole, comme l'est le Grand Bayanne aussi. Sans mettre en opposition les deux zones, il y a peut-être un équilibre à trouver. On ne peut pas dire que l'on peut garder complètement Papaille par exemple en zone agricole et plus du tout le Grand Bayanne alors que ça l'est quand même aujourd'hui. Il y a peut-être un aménagement à revoir sur ces deux zones. Il nous manque aussi quelques éléments qui n'apparaissent pas dans ce PLU et qui vont pourtant être vraiment structurants dans l'aménagement du territoire : les 1 600 logements de Rassuen avec le golf, etc., la prospective sur le remplacement des logements de la cité Bayanne qui vont être peu à peu supprimés sur 10 ans. Et puis ce qu'il me manque essentiellement dans le PLU et dans le PADD, je mets les deux ensemble, c'est que l'on a souvent, je trouve, comme seule porte d'entrée dans la réflexion, d'abord le logement, et le simple besoin en logement. Il est vrai que l'on essaie d'y mettre en face des besoins qui arrivent à l'échelle départementale, des besoins qui peuvent arriver avec des infrastructures économiques (Carbon, etc.), et il est vrai que c'est une donnée qu'il faut entendre, mais c'est une donnée qu'il faut aligner temporellement sur la même échelle. Or pendant longtemps on nous a parlé... Il y avait le Pôle aéronautique qui était aussi un élément légitime de justification à de la construction de logement, sauf que l'aménagement économique prend plus de temps que l'aménagement en termes de logement. Et les logements qui sont construits, au départ pour correspondre à des besoins économiques, ne correspondent pas au besoin économique puisque celui-ci n'est pas encore réalisé. Ils correspondent donc après à des gens qui font de l'investissement immobilier (avec des lois Pinel et autres qui vont permettre d'acheter), et puis encore une fois le problème est de ne voir le PLU que par la porte du logement. Pour moi, un PLU c'est de l'aménagement du territoire et cela va au-delà en fait de la simple question de répondre au besoin en logement. Cela pose la question des routes, des infrastructures routières, des services publics, de l'équilibre, de la manière dont on va répartir l'activité aussi dans certaines zones. On a 3 zones, commerciales, tertiaires, qui font plus ou moins la même chose. Cela pose la question aussi de la cohérence des aménagements. Et *quid* de la réglementation que l'on va imposer aussi aux gens pour avoir une harmonisation, une cohérence dans... Je vous parle souvent de l'esthétique, et l'on est souvent en désaccord là-dessus. Je trouve que l'esthétique des maisons, des bâtiments, des immeubles, est hyper-importante parce qu'en fait les façades d'une commune c'est l'âme d'une commune. C'est aussi ce qui fait le cadre de vie et c'est là où il nous manque des éléments. Et puis enfin, le dernier élément, vous allez dire que je tatillonne, mais c'est toujours un peu frustrant de donner un avis alors que le projet lui-même du PLU a été adopté par la Métropole. Alors les calendriers ne se sont pas concertés mais c'est quand même dommage qu'on a toujours l'impression de venir donner un avis après-coup qui n'est pas nécessaire parce que de toute façon la Métropole, qui a la main dessus, a déjà décidé. Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE. - Monsieur, sur cet aspect-là, vous pouvez le regretter mais ne prenez pas l'accent pour faire croire que c'est quelque chose qui s'apparenterait à une mauvaise coïncidence ou concordance des dates. Pas du tout. C'est la loi qui est comme ça. C'est la loi. Non, ne dodelinez pas de la tête comme vous savez le faire, c'est la loi. Vous pouvez le regretter, libre à vous, mais c'est la loi.

M. CASADO. - Par rapport à Papaille et Bayanne, vous parlez de la zone agricole, Papaille ce n'était pas une zone agricole. Ça a toujours été une zone constructible à 10 000 m² depuis le POS de 1993. D'ailleurs avec votre ami Maroger qui est bien au courant de cela puisque c'est lui qui avait fait ça à l'époque. Et la Grand Bayanne ça a été une ZAC depuis le début. C'est-à-dire que depuis le début ces terrains-là sont prévus pour être urbanisés.

Après vous parlez d'esthétique, etc., mais cela n'a rien à voir avec le PLU. Là on fait une programmation foncière justement pour pouvoir accueillir du logement, mais cela ne veut pas dire qu'on

va les faire. La preuve c'est qu'on rend des zones qui ont été urbanisées puisqu'on n'en aura pas besoin, et le PLH montre que l'on a besoin de 300 ou 400 logements par an. Mais il s'agit aujourd'hui de réserver ce foncier pour effectivement accueillir la démographie. Le maire vous en parlera peut-être après. Mais je vous garantis que quand le PLU sera arrêté, le lendemain on en redépose un. Et vous verrez que peut-être même Papaille ça évoluera.

N'oubliez pas non plus que par rapport au golf on est en plein dans le cadre de ce que l'Etat demande, c'est-à-dire que l'on va artificialiser une zone qui l'est déjà. Le ZAN nous impose de réduire de 50 % en 2030 le foncier que l'on avait déjà prévu pour faire de la construction, et en 2050, 0 %. On ne pourra construire que sur des constructions. Donc l'usine de Rassuen... En plus avec la dépollution que cela pourra nous amener, c'est un projet qui est complètement cohérent avec ce que l'Etat nous demande et avec le ZAN.

M. le MAIRE. - Merci. Monsieur Pretot, je comprends bien que vous êtes toujours dans une position un peu compliquée de savoir comment expliquer les restrictions que l'on devrait faire dans un plan du futur par rapport à la nécessité dont vous sentez quand même le bon droit, le bon argument. Cela vous amène peut-être à dire des choses qui ne correspondent pas à la vérité ou qui se focalisent sur ce qui paraît pour vous le plus négatif. Je vous rappelle quand même que rien n'est historiquement déconnecté ou chronologiquement déconnecté des étapes antérieures et l'on n'est pas très éloigné d'une campagne électorale où ça a été pour vous l'épicentre de votre proposition face à celle que je défendais. Qui, entre parenthèses, n'a pas eu quand même le sentiment de la commune puisqu'elle n'a pas jugé qu'elle était aussi médiocre, ni dévastateur, bâtisseur que vous le définissiez. Donc tout cela vous amène à dire des choses sans pour autant être complètement dans le sujet. Car si vous vous focalisez sur le logement tout en oubliant le reste, il suffit de lire simplement la délibération et vous verrez –en toute bonne foi, parce qu'il vous arrive d'avoir cette réaction au final– que dans ce document on intègre l'énergie, le climat, la biodiversité –on ne parle donc pas que de logement– qu'on réévalue les espaces urbains, qu'on définit les formes urbaines des espaces aménagés ou à aménager, qu'on développe une économie touristique nouvelle, qu'on pérennise les emplois et les entreprises d'emploi local, et qu'on continue à préserver une activité agricole.

Donc, tous les maîtres-mots diaboliques que vous pouvez nous envoyer en faisant état que pour nous ce ne serait pas une préoccupation, cela figure, de fait, dans la délibération. On en est donc strictement à regarder comme d'habitude les réalités en face. Les réalités elles sont ce dont on a besoin, et malheureusement pas sûr au moment où l'on réfléchit, voire qu'on le précise. Car on a effectivement une évolution positive sur laquelle je n'ai aucun regret, mais qui fait qu'à un moment donné un document a sa valeur et 15 jours après il en a moins. J'ai eu le courage de dire qu'aujourd'hui on est sur un avis qui, entre parenthèses, a quand même été un sujet de travail très pointu, très précis, très méticuleux, et aussi très déterminé dans le côté oppositionnel, quand ça avait lieu d'être, avec les services de l'Etat. Nous sommes arrivés à une position de synthèse. Je m'étais simplement permis de discuter avec le Sous-préfet en aparté en disant que je considérais qu'on allait travailler normalement mais peut-être pour une étape simplement préliminaire à une suite qui sera beaucoup plus précise. Parce que le PLU, là on le vote, mais le 1^{er} janvier ou 1^{er} mai je déclencherai un PLU urbain, métropolitain, où l'on considèrera tout cela.

M. CASADO. - PLUi.

M. le MAIRE. - Oui. Parce qu'il y a toute une série de projets qui sont aujourd'hui arrêtés dont on ne peut pas nier les conséquences. Et vous pouvez me dire « Mais il faut faire ci, vous devriez faire... », après c'est toujours pareil : principe de réalité. Comment fait-on ? Où le fait-on ? Laissez faire avec un peu de confiance les gens qui ont l'habitude de faire. Pour l'instant, pardonnez-moi la prétention que je peux avoir, je ne pense pas que l'on ait fait trop mal, la ville est quand même largement humaine, elle est aussi largement traversée dans sa périphérie, dans ses cœurs, par toute une végétation, que l'on a disqualifiée à un moment donné, puisque « On manquait d'air, on manquait d'espace, on manquait de verdure »... Il faut se promener en ville, sur la commune, pour se rendre compte du contraire. Bref. Tout cela existe, tout cela va être continué, avec des amendements qui seront liés à une opportunité, parce que la construction cela n'amène pas la destruction de certains endroits qui sont privilégiés pour d'autres. Et moi qui prône que... Comme les grands principes historiques de l'architecture ou simplement de la constitution de sociétés, des architectes qui remontent à l'époque égyptienne, grecque ou syrienne.

Désolé mais la ville s'est toujours faite sur la ville et ici on va continuer à faire la ville sur la ville. Et l'on va restructurer des endroits où l'on a perdu l'habitude de. On s'est même pris au jeu du côté local sympathique en trouvant des endroits *m...* Je m'excuse, moi on m'a fait des gorges chaudes parce qu'on allait faire quelque chose en face de l'ancienne coopérative, en continuité de la nouvelle chapelle, et qu'on allait enlever un *boui-boui*. Je suis quand même assez content. Il y a plein d'autres cas comme cela. Il y a des endroits qui sont ancestraux, vieux, et ci, et là.

Donc, rassurez-vous, on fait une ville avec deux éléments : un, qu'elle corresponde à la nécessité qui intègre le bien-être de ses habitants ; deux, je ne vais pas avoir la prétention de m'inscrire dans une portée historique mais je crois quand même qu'une Ville a une vie qui dépasse nos séquences personnelles et qui s'inscrit dans une trajectoire. Moi je fais en sorte que la trajectoire que l'on est en train de faire soit véritablement quelque chose qui rende le territoire simplement plausible et heureux. Nous allons passer au vote.

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU

Grégory)

52) Offre d'achat du Groupe COGEDIM PROVENCE des lots N°1 et 2 issus de la division parcellaire du site de l'AFPA sis Avenue Félix Gouin

Rapporteur : M. le MAIRE

Nous avons effectivement évoqué l'une des possibilités d'affectation des terrains qui ne servent plus à l'AFPA. Vous savez que lorsque nous avons déclenché le plan de sauvegarde, le plan de survie, de l'AFPA, avec une nouvelle conception de la formation dans un cadre un peu plus lié avec les nécessités territoriales, il est apparu l'intérêt de faire un village qui serait dédié à tous les métiers qui seraient en rapport, à la fois avec l'air du temps mais aussi avec...

(M. Pretot quitte la salle.)

Je vais avoir encore une procuration ?

M. PRETOT.- (Rires.) (Inaudible, hors micro.)

M. le MAIRE.- Mais si vous étiez parti avant Mayor peut-être qu'il aurait reçu la vôtre.

M. PRETOT.- (Inaudible, hors micro.)

M. le MAIRE.- A la faveur de la modernité de notre côté aussi, puisque le numérique prenant sa place, il y a des ateliers qui lui sont dédiés, toute une formation de filières qui sont réfléchies presque de manière académique, c'est-à-dire dans un cadre qui serait pédagogiquement dispensé, eh bien on a recomposé un peu ce zonage. Je me suis porté candidat au reste parce que l'AFPA voulait bien sûr le vendre. Et ce que l'on a dit de manière très claire à l'AFPA c'est qu'il serait indécent de leur part, après ce que nous avons fait pour sauver l'AFPA, et aussi je dirais pas de bon goût, de trouver une solution qui mette la commune face à des tiers dont on découvrirait l'existence à la faveur de négociations portées avec eux.

Nous avons donc clairement dit qu'il était hors de question que les choses se fassent comme cela. La Direction régionale de l'AFPA a été résolument favorable à ce que nous ayons un droit de regard et un droit d'accord. Cela n'a pas été facile. Elle a apporté le renseignement auprès de la cellule nationale qui était chargée, elle, de trouver le meilleur rémunérateur de ces terrains.

Nous sommes arrivés à un bon compromis qui est d'acquérir ces terrains-là, dont nous aurons une affectation rapide, et qui nous permettra, le jour où effectivement on aura l'occasion d'être propriétaire, d'avoir un droit de transmission qui nous permettra de récupérer les sommes engagées, en effectuant bien sûr une plus-value parce que sinon nous n'aurions pas d'intérêt à le faire. Y a-t-il un commentaire, un avis, un accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

53) Projet POC « Parcours d'Obstacles de la Crau » initié par un administré

Rapporteur : M. TRONC (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Merci. J'avais choisi de dire « M. X » et vous avez délivré la moitié du nom, tout en l'écorchant car il ne s'appelle pas comme ça. Il ne s'appelle pas « X » non plus. J'avais effectivement reçu ce monsieur qui m'a montré un projet particulièrement original et j'y ai trouvé un intérêt parce qu'il y avait une espèce de collusion et de réflexion sur ce qui correspond à notre identité. La première identité c'est quand même la notion militaire qui s'imprègne dans nos réflexions, dans nos réactions, et dans la communion que nous menons avec les gens qui sont sur la base aérienne. Le deuxième élément qui s'apparente à cela c'est la nature sportive. On est dans une ville qui a sa culture érigée sur ce principe, et donc avoir la communion des deux sur une activité cela pouvait être un élément porteur. D'autant que, là aussi, on est dans un cadre de formation où, à travers bien sûr les connaissances mais aussi le sentiment qui est un peu palpable mais qui se construit, qui est le sens du dépassement, et dans la valeur morale on peut avoir des ingrédients positifs pour essayer de les élever.

J'ai donc été tout à fait favorable à ce que l'on puisse ouvrir la réflexion sur le sujet. D'autant que ce projet était soutenu également par des autorités militaires qui ont quand même une profonde connaissance de ce qu'on leur propose et surtout leur intérêt à les soutenir pour que cela puisse produire les résultats qu'ils en attendent. Lorsqu'on voit que l'entraînement profitait aux armées, à la gendarmerie, à la police, aux pompiers, à la Croix Rouge, et peut-être à notre CCFF aussi, on aura donc une liaison qui sera structurellement cohérente.

Je suis heureux que l'on puisse avoir ce projet, qui ne dépend pas de nous mais qui a tout de même un intérêt et qui pourra se faire parce que nous en avons eu l'opportunité, après avoir discuté pendant des lustres avec celui qui voulait vendre, et pas au prix que nous proposons qui était le prix des Domaines, mais finalement tout le monde a accepté que ce soit le prix de la collectivité qui soit appliqué. Nous aurons donc l'occasion de passer une convention pour que M. X –qu'il soit effectivement bien traité par son nom réel– puisse être destinataire de ce terrain, sous la forme d'un bail mais dont on peut quand même nous-mêmes avoir une vue pour récupérer si nécessité. Y a-t-il un commentaire, un avis ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Monsieur Casado, nous avons toute une série...

M. CASADO. - De constitutions de servitudes.

M. le MAIRE. - De 54 jusqu'à 60 on parle à peu près de la même chose, servitude par-ci, servitude par-là.

54) Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section A N°703, sise Le Paty au profit d'ENEDIS

Rapporteur : M. CASADO

C'est Enedis jusqu'au 59 et 60 GRDF. Ce sont des constitutions de servitudes de passage et de tréfonds sur plusieurs propriétés communales.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

55) Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section AP N°342, sise La Salle Ouest au profit d'ENEDIS

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

56) Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section BA N°107, sise les Craux de Boisgelin Sud au profit d'ENEDIS

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 57) **Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section CP N°73, sise 48 boulevard Dethez au profit d'ENEDIS**

Rapporteur : M. CASADO

M. PLANELLES.- Excusez-moi, Monsieur Casado, par rapport au 57. Vous savez, c'est donc la propriété du Château des Baumes avec un espace boisé classé qui est quand même relativement important sur la parcelle. S'il était possible de rajouter dans la délibération que tout ce qui est la servitude ne devra pas emprunter l'espace boisé classé. C'est simplement ce que je souhaitais dire. Bien sûr, c'est un vote pour.

M. le MAIRE.- Sur le principe on est d'accord, puisque le tout est de protéger l'ensemble. Vous écouterez M. Planelles, si cela correspond et cela n'a pas d'effet pervers, pas de problème. On est d'accord là-dessus.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 58) **Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section DV N°323, sise Le Gros Chêne à Entressen au profit d'ENEDIS**

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 59) **Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section BB N°119, sise Les Craux de Boisgelin au profit d'ENEDIS**

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 60) **Constitution de 4 servitudes de passage et de tréfonds sur les propriétés communales AR N°358 et AS N°634, 638, 639 sises La Salle Nord au profit de GRDF**

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 61) **Désaffectation et déclassement du Centre de Formation des Sportifs de Haut Niveau cadastré Section CY 32 et 206p sis « Mas des 4 Vents » N°IMMO 2017VIL00562**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

Bien prendre en compte qu'il n'y a plus 18 logements et 12 villas mais seulement 35 logements en lieu et place.

M. PLANELLES.- Juste une intervention. Pour tout vous dire, dans la continuité du vote du 14 décembre 2022 où l'on avait dit qu'on votait contre, on confirme donc le vote contre. C'était essentiellement parce que sur la parcelle on a 20 à 25 % d'espaces boisés classés qui limitent donc la construction et que l'on souhaitait aussi préserver ce lieu. On était contre, on ne peut bien sûr donc pas se prononcer pour la désaffectation et le déclassement, puisque l'on sait très bien que c'est l'acte premier qui permettra la vente. Donc conformément et dans cette logique, on votera contre.

M. le MAIRE.- Je ne comprends pas. Que vous ayez des positions de principe, c'est un argument qui va chercher sa source ailleurs, ce n'est pas là-dessus que je répondrai. Je répondrai sur l'aspect... On reste exactement dans les mêmes dispositions que précédemment.

M. PLANELLES.- C'est simplement parce que pour vendre il faut désaffecter et déclasser. On ne peut donc pas l'approuver puisque nous ne sommes pas pour cette vente. C'est tout. Ce sera un vote contre. Merci.

M. le MAIRE.- Monsieur, vous pouvez aussi dodeliner et montrer que vous savez mais là vous ne savez pas. Il se trouve que les dispositions sont exactement les mêmes avant et après. Donc si vous avez une inquiétude par rapport à cela, elle est levée immédiatement. Et si elle va chercher sa source ailleurs, c'est sûr que je n'aurai pas d'argument.

M. PLANELLES.- C'est simplement une question de logique.

M. CASADO.- Le déclassement n'impose pas le fait qu'on enlève le BC. L'espace boisé classé est conservé dans sa totalité. Le promoteur ne touchera pas le BC.

M. PLANELLES.- Ça, j'ai bien compris.

M. CASADO.- Et la deuxième chose, la surface de plancher est identique.

M. PLANELLES.- Justement, on n'était pas d'accord déjà sur la vente.

M. CASADO.- Si vous n'étiez pas d'accord sur la vente c'est autre chose.

M. PLANELLES.- Oui, c'est ce que je vous dis depuis le début. On ne peut pas être pour désaffecter un endroit que l'on ne veut pas vendre.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas la peine de nous faire perdre du temps à justifier quelque chose que vous avez déjà dit auparavant.

M. PLANELLES.- C'est vous qui avez mis du temps à me répondre.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)
CONTRE : 2 voix (Liste Istres Audacieuse)

62) Déclassement d'une emprise de 17 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée CO N°11, sise Rue des Vignerons au profit d'administrés

Rapporteur : M. CASADO

Là c'est régulariser la construction d'un garage qui empiète sur un espace vert public. Cela a été intégré depuis plusieurs années dans la propriété de ces gens-là et, par conséquent, n'est plus affecté à l'usage direct public. Pour autant, elle demeure sous le régime de la domanialité publique. Il convient préalablement de leur vendre et pour leur vendre il faut encore une fois déclasser et faire une procédure de déclassement qui doit être engagée rapidement.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

63) Désaffectation et Déclassement d'une emprise d'environ 375 m² à extraire du domaine public communal, sise place Roger Salengro

Rapporteur : M. CASADO

Là on récupère une cession de 375 m² à extraire du domaine public communal pour la place Roger Salengro. Cette désaffectation devra être cédée au CD13 le 10 juillet 2023.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

64) Prise en charge des voies et espaces communs de la résidence « Le Domaine de Vert Pré » sis traverse de l'Ancolie, impasse des Cèdres et impasse de la Cheneraie à Entressen

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

Le dernier programme de logement locatif social réalisé sur Entressen par Ouest Provence Habitat, le domaine de Vert Pré. Il convient donc maintenant d'accepter la prise en charge des voies et espaces communs de cette résidence selon le plan qui vous a été joint en annexe.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 65) Cession au profit de la Commune, d'une voirie aménagée de 1 701 m² à détacher de la parcelle AH N°364 par BOUYGUES IMMOBILIER, prévue au titre du PA 13 047 19 G0005. Annule et remplace la délib 39/21**

Rapporteur : M. CASADO

Dans le même esprit, il convient de récupérer la voie de 1 700 m² qui appartenait à Bouygues Immobilier pour qu'on récupère la voirie. Cela se passe à chemin de Trigance.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 66) Modification de la délibération N°285/22 du 14 décembre 2022 relative à la prise en charge des voies et espaces communs du lotissement « LA JODE » sis allée du Menuisier à Istres**

Rapporteur : M. CASADO

On avait déjà récupéré cette opération mais on a oublié une place PMR de 24 m². Il faut donc que l'on revote cette délibération pour prendre en compte ces éléments.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 67) Acquisition de la portion de voie ouverte à la circulation publique desservant le lotissement « Le Clos Léonard » sis avenue Marcel Roustan**

Rapporteur : M. CASADO

Idem que les précédentes, c'est pour récupérer une partie d'une voie privée que l'on veut mettre dans le domaine public tout simplement parce qu'il y a des poubelles et les accès sont sur l'autre propriété.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 68) Cession onéreuse d'une emprise de 16 m² à détacher du Domaine Public Communal sis Ronde des Pioutons au profit d'un administré**

Rapporteur : M. CASADO

Cession de 16 m² qui concerne la situation foncière d'un bien qui est sur le domaine public de la commune, donc la cession a été approuvée au prix de 2 240 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 69) Avenant à la promesse de vente conclue au profit de la SCI DE LA CITE, d'un tènement de 7 130 m² à détacher des parcelles BE 136 et BH 24 sis Allée des Manganiers, ZI du Tubé N°Immo : 2015-VIL00732 / 2015-VIL00733 / 96IVC2138000N00023**

Rapporteur : M. CASADO

Cet avenant a pour but de parfaire le tènement de 7 130 m² au profit de la SCI De La Cité qui a sollicité l'acquisition de cette emprise pour permettre un mouvement de ses camions. Le prix a été fixé à 940 000 €, 800 000 € actés dans la prévente que l'on avait déjà prévue, et 140 000 € pour cette emprise complémentaire. Derrière vous avez l'avis des Domaines sur le principe.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 70) Conclusion d'une promesse de vente d'un lot à bâtir à détacher des parcelles AS 655 et 694, sis Place Champollion au profit de la Société VILLENova GROUPE CETIC N°Immo : 2021-VIL00474**

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Allez, faites votre petit numéro, Monsieur Planelles.

M. PLANELLES.- Non, je n'ai pas du tout de numéro à faire. Absolument pas. Pour parler directement, nous ne sommes pas favorables à la cession de ce terrain qui était, pour mémoire, le terrain d'assiette du lagon extérieur de la Pyramide, puis du Magic Mirrors. Tout simplement parce que quand on a su que le Magic Mirrors allait partir on s'est dit « Il va certainement y avoir une extension du parking, ou peut-être de l'autre côté, du Budokan », puisque l'on a quand même une structure qui marche et qui, sur les arts martiaux, pourrait avoir des besoins extérieurs. Pourquoi pas. Comme d'ailleurs l'avait à l'époque la Pyramide. Un peu dans le même état d'esprit de se dire « Cet équipement public qui disparaît, on serait plutôt dans la logique de vouloir y remettre un équipement public ». C'est peut-être un point important, mais il y a aussi le stationnement. Même si nous avons bien noté qu'il y avait du stationnement dans le programme, certes, mais l'on est aussi dans un secteur où l'on a, le lycée d'un côté, on a le centre tertiaire, on a le Budokan, on a le bowling, on va avoir bientôt le pôle social à Edilys, on va donc certainement avoir des flux automobiles importants. J'oubliais bien sûr l'Espace Pluriel Jeunes. On pensait que cet espace-là pouvait être préservé, ou du moins sortir de cette urbanisation. Sachant qu'en plus, si l'on regarde le nombre de logements, 76, c'est quasiment le taux annuel que s'est fixé le nouveau PADD, puisque les 0,4 % de croissance démographique nous amèneraient à créer seulement 100 logements, contre 300 auparavant. Finalement on se dit que ce n'est peut-être pas très opportun, en tous les cas à cet endroit-là. Pour ces raisons-là nous voterons contre.

M. CASADO.- Vous n'avez toujours rien compris au niveau de l'artificialisation. D'abord on n'a pas supprimé l'équipement public puisqu'on l'a transféré, et l'on peut se servir de cette zone-là pour construire. Ce que l'on nous demande de faire d'ailleurs, construire la ville sur la ville.

N'oubliez pas une chose c'est que, on fait cela, mais l'on prend quand même 1 ha en centre-ville pour faire un parc. Réfléchissez un peu à cela. Et pour le coup, c'est l'ancienne école, des anciens bâtiments que l'on va détruire pour faire un parc urbain en plein centre-ville. Quand on peut avoir non seulement un bel équipement –qui serait dans la continuité de l'avenue Félix Guoin– avec un parking qui n'a pas été touché, celui de la Pyramide, et en créer un autre de 168 places –parce qu'il y a 76 logements donc si vous faites le calcul, cela fait le compte– excusez-moi mais nous sommes en plein dans la perspective de ce que l'Etat nous demande de faire. Et là vous parlez de 100 logements au lieu de 300, je ne sais pas d'où vous le sortez mais ce n'est pas ce que dit le PLH.

POUR : 35 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

CONTRE : 2 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANO

Grégory)

M. le MAIRE.- Vous qui êtes toujours en train de gausser... Non, vous ne gaussez pas sur les difficultés, vous vous en moquez un peu parce que ce sont les miennes à gérer. Les difficultés de la commune, quand elles sont financières, quelquefois il y en a même qui se frottent les mains. Mais, si tant est que vous ayez un bon réflexe... Vous ne pouvez pas toujours puisque pour certains vous avez mordicus fait en sorte que la résidence seniors ne se fasse pas au bon moment. Aussi, après le Forum des Carmes, où l'on a perdu un temps infini pour récupérer 6 M€ –que l'on a récupérés, contrairement à ce que vous aviez dit à cette époque-là– et après la résidence seniors, qui était pour valeur de 1 150 000 € –même si aujourd'hui on prend un peu plus mais il y a 6 ans que cela dure– vous n'êtes pas enclin à être très ouvert sur les finances qui peuvent être un peu soulagées lorsque des opérations sont menées. C'est une opération qui rapporte 2 200 000 €, pour aucune dépense supplémentaire.

Le seul petit argument que je retiendrai, parce que les autres sont un peu follets... Vous ne devez pas aller souvent dans les associations sportives quand même. Parce que vous pourriez discuter avec les dirigeants et peut-être qu'ils vous diraient leur avis. Moi j'y suis un peu plus souvent et surtout j'ai des rapports quasiment d'amitié avec les présidents. Je connais leur satisfaction et je n'ai pas de connaissance de demande supplémentaire. Point barre. Arrêtons de rêver ou de dire n'importe quoi.

Peut-être que sur la notion d'interrogation sur le parking je pourrais effectivement prendre acte de cette chose. Sauf que M. Casado vous a donné la réponse appropriée qui est que l'on va avoir des stationnements supérieurs à ce qui est nécessaire pour avoir l'occupation de cette nouvelle résidence. Et deuxièmement, quand vous dites qu'il va y avoir « *tatata* », oui, mais le « *tatata* » c'est

accompagné d'éléments qui sont de nature à faciliter ces choses-là. Et nous travaillons sur la réalisation d'un parking pour la résidence Edilys. Ce n'est donc pas la peine de tout mélanger pour sabrer après en disant « On n'est pas d'accord parce que... ». Vous n'êtes pas d'accord parce que par nature vous n'êtes pas d'accord. On passe au point suivant.

71) Cession onéreuse de la propriété bâtie cadastrée section CK N°437 sise 11 bis, rue Alfred COURBON à Istres au profit d'un administré

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

72) Cession onéreuse d'une emprise de 103 m² à extraire du domaine public communal sise traverse du Coucou au profit d'un administré

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

Il convient de faire le déclassement, 103 m², et le prix est de 11 420 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

73) Cession onéreuse de la parcelle cadastrée section CK N°2 sise impasse du Lavoir à Istres au profit d'administrés

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

74) Promesse de vente au profit du Groupe THEOS d'un terrain bâti de 1 690 m² à détacher des parcelles CT N°43, 44 et 118 ainsi que 27 m² en nature de canal non cadastré sise Corniche de Suffren

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Je vous rappelle simplement, un petit effort de mémoire, que nous avons déjà posé le problème de la vente et vous l'aviez approuvée, et malheureusement, tout en laissant un peu le temps –mais le temps, quand il est traversé d'actualité négative, même s'il s'écoule, ce n'est pas obligatoirement une conclusion positive que l'on a au bout– les personnes qui étaient préalablement intéressées, au bout de 4 ans, nous ont dit que le COVID les avait mises face à des responsabilités qu'elles ne pouvaient plus assumer, et qu'elles nous rendaient presque notre promesse morale. On a donc remis cela sur un dispositif public et on a eu la chance d'avoir quelqu'un qui s'intéresse au sujet et qui va faire bouger. Et qui, au demeurant, va être sympathique. D'ailleurs il n'y a qu'à voir la reprise de L'Abricotier, puisqu'il n'est pas à son premier, c'est le même propriétaire, cela montre déjà la force de frappe de ce groupe. Monsieur Caillat ?

M. CAILLAT. - Vous avez répondu. Puisque j'allais vous poser la question « Est-ce qu'il y a quelques années nous n'avions pas fait une promesse de vente à M. Joli, je crois ? Vous avez répondu. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

75) Acquisition de la parcelle cadastrée A N°1286 appartenant à la Société LMPG représentée par Monsieur CAUSSE Georges située route de Miramas à Istres

Rapporteur : M. CASADO

En fait c'est l'ancien hôtel qui est juste à côté de Bas Prix. On en récupère une partie que l'on va démolir, et l'on attend d'avoir l'autre partie pour finaliser et faire une entrée de ville qui soit correcte, parce que quand on voit cette verrue c'est assez impressionnant.

Le prix a été accepté par M. Causse à 20 000 €. On va récupérer l'ancien parking et l'ancienne partie du restaurant, il ne restera que la partie de l'hôtel où là on est encore en train de voir comment on va faire pour pouvoir l'acheter.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

76) Vente à terme au profit de la commune de la propriété bâtie cadastrée section CS n°20, propriété d'un administré, 11 avenue Marcel ROUSTAN à Istres

Rapporteur : M. CASADO

C'est l'emplacement réservé à Marcel Roustan. Tout à l'heure on parlait de *boui-boui*, c'est encore un *boui-boui* qui était là. C'est un Marcel Roustan qui vaut 100 000 € quand même.

M. le MAIRE.- Un *boui-boui* chinois.

M. CASADO.- Un *boui-boui* chinois qui vaut 100 000 €, que la commune veut acquérir pour pouvoir finir cette opération.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

77) Acquisition de la parcelle cadastrée AT N°628 sise chemin du Bord de Voie Ouest appartenant à la SARL LES PRES SAINT ROCH

Rapporteur : M. CASADO

C'est l'acquisition d'une parcelle pour permettre l'agrandissement du chemin de Bord de Voie Ouest. Elle a été estimée à 1 €, puisque c'était avant une cession gratuite, maintenant on n'en a plus le droit.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

78) Acquisition d'une emprise de 35,00 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée EA N°7 sise Draille du Cimetière, appartenant à un administré

Rapporteur : M. CASADO

Là c'est pour acquérir aussi 35 m² afin de permettre l'accès au futur parking pour l'agrandissement du cimetière à Entressen, c'est à la Draille d'Entressen et cela nous coûte 2 625 € pour faire cet accès.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DESIGNATION

79) Modification des représentants syndicaux au Conseil d'Exploitation de la Régie des Agents de la Ville d'Istres

Rapporteur : M. BREMAUD

Suite aux élections professionnelles de décembre et à des discussions au sein du Conseil d'exploitation, il a été décidé de réviser la quotité représentative des syndicats au sein du Conseil d'exploitation. Nous révisons cela au bénéfice de l'UNSA avec la nomination de 4 personnes de ce syndicat au sein du Conseil d'exploitation.

M. le MAIRE.- A-t-on les noms ?

M. BREMAUD.- Si vous voulez les noms je vous les donne, mais tout le monde les a sous les yeux : Véronique Barbe, Danielle Martone, Marie-Christine Monier, Annie Bluteau.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DIVERS

80) Rapport d'activité 2022 concernant la concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation des multi-accueils Colette Bonassi et Simone Veil

Rapporteur : Mme FALCO

Ce rapport a fait l'objet d'un examen en Commission Consultative des Services Publics Locaux. Vous avez les annexes de tout le travail qui a été mis en place par les deux structures de Colette Bonassi et Simone Veil.

Vu l'avis de principe favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 juillet 2023, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 relatif à la concession de service public relative à la gestion d'exploitation des multi-accueils Colette Bonassi et Simone Veil.

Je vous fais part de tout le dossier sur Simone Veil et Colette Bonassi, un dossier très complet et très clair.

M. le MAIRE. - Madame Falco, ôtez-moi d'un doute –entre parenthèses, que je n'ai pas– ce sont bien les centres d'accueil privés ? Enfin, que l'on considère comme privés.

Mme FALCO. - Oui.

M. le MAIRE. - C'est bien d'insister.

Mme FALCO. - Oui.

M. le MAIRE. - Ceux qui étaient dans l'esprit donnés à des structures qui allaient émerger fortement et qui allaient avoir un service public largement différencié du nôtre qui est considéré comme de belle qualité.

Mme FALCO. - Il est quand même toujours suivi par nous et nous y positionnons tous nos enfants.

M. le MAIRE. - Cela veut dire que le rapport qui est en train d'être présenté par vos soins démontre que c'étaient des allégations déniaient les réalités, sauf celle qui répond à un dogme.

Mme FALCO. - Tout à fait.

M. le MAIRE. - Nous avons donc raison de faire cela. Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Monsieur Casado, une précision pour la résidence séniors aux Carmes.

81) Réitération de la désaffectation et du déclassement du domaine public des emprises cédées à FAUBOURG IMMOBILIER ou son substitué pour la construction de la Résidence Séniors Lieudit Les Carmes – Prise de possession par anticipation

Rapporteur : M. CASADO

Maintenant que la procédure contentieuse visant à faire annuler le permis de construire de cette opération immobilière, et dont l'issue a été favorable à la commune, est terminée, les actes de désaffectation et de déclassement ont été fragilisés. En effet, lesdites emprises ont été à nouveau affectées à l'usage public recouvrant, par conséquent, les critères de la domanialité publique. Afin de garantir la vente à intervenir au profit de Faubourg Immobilier ou son substitué, les parties se sont entendues pour réitérer les actes de désaffectation et de déclassement. A partir du 19 juin –c'est déjà fait– il n'y a donc rien qui change, c'est simplement qu'on a repris le déclassement.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, puisqu'il n'y a aucuns Conseils municipaux prévus durant les vacances, je vous souhaite de passer de bons moments. La Ville d'Istres vous offrira d'ailleurs de multiples occasions pour que vous puissiez, en famille et avec vos amis, vivre des moments joyeux. Merci. Bonnes vacances.

La séance est levée à 11 heures 36.

Le Secrétaire de séance,

Michèle LEBAN



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

